



Atteinte à la vie privée ?? ou non ??

Par **aketo95_old**, le **10/10/2007 à 15:55**

bonjour
je requiers votre aide s'il vous plait
une amie de 14 ans, résidant en belgique, a posté la photo d'un collègue à qui elle avait parlé en webcam (elle a fait un imprimécran et a mis la photo sur un forum, de type 'forumactif')
maintenant cet homme, de 14ans, menace de la trainer en justice pour atteinte à la vie privée, et a sauvegardé un imprimécran montrant le message de mon amie avec sa photo
il menace de lui faire payer une grosse somme, et de mettre son père en prison
est-ce des menaces en l'air?
ou encour-t-elle le risque d'être trainée en justice?
je vous en prie répondez moi

Par **aketo95_old**, le **10/10/2007 à 17:08**

merci de votre aide mais j'ai obtenu réponse sur un autre forum

Par **Upsilon**, le **10/10/2007 à 21:15**

Lol ... Et son père risque même la peine capitale...
Non, aucun risque là dessus, l'atteinte à la vie privée n'est aucunement caractérisée...

Par **aketo95_old**, le **11/10/2007 à 13:24**

ah bon lol ok merci